



Ville de Thouars
14 place Saint-Laon
CS 50183
79103 Thouars cedex

Jeudi 18 juin 2020

Communiqué de presse

ÉLECTIONS MUNICIPALES : DEUXIÈME TOUR LE DIMANCHE 28 JUIN

Le **28 juin prochain**, les électeurs thouarsais sont convoqués à se rendre aux urnes pour le **second tour des élections municipales**. En effet, comme l'indique le communiqué du Ministère de l'Intérieur datant du 17 juin 2020 : *« l'ensemble des indicateurs épidémiologiques indiquent une poursuite de la **diminution de la circulation du virus** sur l'ensemble du territoire. Le Conseil scientifique ne voit donc pas d'opposition à la tenue du second tour de scrutin, à condition que les règles sanitaires soient strictement respectées lors de la campagne et des opérations de vote. »* Ainsi, concernant l'organisation de ce scrutin, la Ville de Thouars rappelle aux électeurs les modalités suivantes :

Procuration

- Pour le second tour du 28 juin prochain, **les procurations établies pour le second tour du 22 mars restent valables** et il n'est pas nécessaire d'en établir une nouvelle si le mandataire n'a pas changé.
- Les mandataires peuvent également être porteurs de deux procurations établies en France, au lieu d'une en temps normal.

L'organisation du scrutin

- Afin d'assurer la sécurité sanitaire de tous le jour du scrutin, un ensemble de dispositions a été pris. Les bureaux de vote seront aménagés de manière à limiter au maximum les contacts et à assurer une distance d'au moins un mètre entre chaque personne présente. Le nombre d'électeurs pouvant accéder simultanément au bureau de vote sera également limité et priorité sera donnée pour voter aux personnes vulnérables.
- Chaque bureau de vote sera équipé d'un accès à un point d'eau avec du savon, ou de gel hydro-alcoolique.
- En outre, **le port du masque sera obligatoire pour tout électeur** se présentant au bureau de vote (masques « grand public ») et pour toute personne en charge des opérations électorales et de leur contrôle.
- Les électeurs sont invités à se **munir d'un stylo noir ou bleu indélébile**.

Changement de deux bureaux de vote

- Le bureau de vote initialement situé dans la mairie annexe de Missé est déplacé dans la **salle polyvalente de Missé**
- Celui situé initialement dans la cantine scolaire de Sainte-Radegonde est déplacé dans la **salle de réunion de la mairie annexe de Sainte Radegonde**

Transport

- Le bus pour les élections ne prendra que **4 personnes par trajet**. Les modalités d'inscriptions restent les mêmes : renseignements au 05.49.68.16.14

Contact presse : 05.49.68.16.00